Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026
046-214603367-DE_055_2026-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT

Séance ordinaire du 29 juillet 2026

Date de la convocation : 23/07/2026

Objet : 14- Réhabilitation du terrain de pétanque (DE_055_2026)

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Dominique FILHOL.

Présents : Dominique FILHOL, Patrice MATENCE, Louise BOSSUET, Philippe MOURA, Danielle BROCARD, Yolande EYLENBOSCH, Virginie BAILLET, Bruno DELLUC, Sébastien BEAUMONT
Représentés : - Absents excusés : - Absents : Romain TRILLE
Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

M Philippe MOURA explique à l'assemblée délibérante le souhait de la nouvelle municipalité de réhabiliter le terrain de pétanque.

En effet, aujourd'hui ce terrain est non utilisé du fait de sa vétusté, le sol présente des creux, les poutres sont en très mauvais état...

M Philippe MOURA présente des devis :

- LAGREZE 4 910.40 € TTC
- BERMUDEZ 9 772.50 € TTC
- BTP CAZEAUX 9 771.60 € TTC

Madame le maire demande aux élus de se prononcer sachant que ce montant est budgétisé BP 2026, opération 154, LOISIRS TOURISME.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-APPROUVE le projet de réhabilitation de terrain de pétanque,

-CHOISIT l'ETS LAGREZE devis d'un montant de 4910.40 € TTC,

-CHARGE Madame le maire de toutes les formalités administratives

Signature du secrétaire de séance :
Patrice MATENCE

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Dominique FILHOL

MAIRIE DE VIRE SUR LOT 46 (Lot)

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture et publication en Mairie le 30/07/2026	*Votants : 9*
	Pour : 8
	Contre : 0
Madame le Maire	*Abstention : 1*

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026
046-214603367-DE_055_2026-DE
A G E D I

– 31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site https://www.tele… dans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée re… est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de la mairie.